

# RÈGLEMENT POUR TOUTES LES PERSONNES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION SELGARREKIN

En tant que bénévole de l'Association SELGARREKIN, je m'engage à :

## 1. Accueil et intégration

- Se familiariser avec les règles et étapes prévues dans les **parcours d'intégration et de sortie** du bénévolat, afin de garantir une gestion équitable et transparente, que ce soit pour l'accueil, l'intégration ou en cas de difficultés ou de cessation.
- Respecter le fonctionnement défini par l'association et les décisions prises en réunions ou instances collectives, en cohérence avec les valeurs de l'association.
- Faire respecter la charte et le règlement intérieur de l'association.

## 2. Relations avec les autres bénévoles

- Respecter les autres bénévoles et leurs façons de s'impliquer.
- Signaler toute situation inconfortable avec un.e bénévole ou un.e usager.e à un.e membre du Conseil d'administration afin d'éviter l'escalade ou la cristallisation des tensions.

## 3. Organisation et communication

- Assurer la continuité de l'activité en transmettant les informations importantes à l'équipe suivante ou aux responsables concernés (par écrit, téléphone ou mailing list).
- Transmettre toute information pertinente au Conseil d'administration.
- Participer aux réunions et aux activités collectives dans la mesure de mes disponibilités.
- Tenir mes engagements et prévenir en cas d'imprévu pour faciliter l'organisation et la planification.

## 4. Relations avec les différents membres

- Accueillir avec bienveillance et respect toutes les personnes rencontrées dans le cadre de mes missions.

## 5. Points spécifiques sur le départ

- Contacter le.a membre du Conseil d'administration référent.e pour les bénévoles si je souhaite cesser mon engagement ou si je rencontre un problème personnel affectant mon bénévolat.